



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne

éducation
nationale



Melun, le 8 Juin 2017

Madame l'inspectrice d'académie
Directrice académique des services de l'éducation
nationale de Seine et Marne

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable de l'ESPE du site
départemental de Seine-et-Marne
(Pour information)

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
et d'établissements spécialisés
(Pour attribution)

Division des personnels
enseignants

DPE/1

Affaire suivie par
Brigitte MESSEGER
Françoise NOIRMAIN

Téléphone
01 64 41 27 22
01 64 41 26 22

Fax
01 64 41 27.42

Courriel
brigitte.messenger
@ac-creteil.fr

francoise.noirmain
@ac-creteil.fr

Cité administrative
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun cedex

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

OBJET: appel à candidatures après mouvement – poste de conseiller pédagogique départemental « Langues vivantes » .

Un poste de conseiller pédagogique départemental « Langues vivantes » est à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2017.

I - Postes à pourvoir :

A) **CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL « LANGUES VIVANTES» :**

Le poste a pour secteur d'intervention les circonscriptions localisées au Sud du département à savoir Ash, Dammarie-les-Lys, Fontainebleau, Le Mée-sur-Seine, Montereau, Nemours, Seine-et-Loing et Provins.

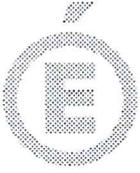
Placé sous l'autorité de l'IENA en charge du 1^{er} degré, le conseiller pédagogique départemental langues vivantes assure au niveau départemental la fonction de conseiller technique auprès de l'inspectrice d'académie.

Le conseiller pédagogique départemental est un référent départemental auprès des autres conseillers pédagogiques des circonscriptions. En collaboration avec eux, il propose et suit des groupes de réflexion sur des problématiques définies par le projet départemental. Il joue un rôle pédagogique, administratif, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants dans le cadre des orientations définies par le socle commun de connaissances et de compétences pilier 3.

1 – Missions :

Mise en place et accompagnement des activités de langue étrangère à l'école :

- Tenir de manière régulière le tableau de bord quantitatif et qualitatif de l'enseignement des langues dans le département ;
- Demander et proposer l'affectation des assistants de langue vivante étrangère en partenariat étroit avec les IA-IPR de langue et de la délégation académique aux relations européennes et internationales (DAREIC) ;



2

- Participer à la réalisation des enquêtes ministérielles relatives à l'enseignement des langues en relation avec la DESP ;
- Elaborer des outils pédagogiques à destination des différents intervenants en langue vivante ;
- Contribuer au site iena77 – Ressources pédagogiques - avec notamment la création de documents d'aides à la progression par niveaux de classe, de ressources pour les cycles 2 et 3 ;
- Contribuer à l'évaluation du dispositif et des acquis des élèves : conception, diffusion et traitement d'évaluations bilan ;
- Participer aux travaux des groupes de pilotage et réflexion pédagogique académique et départemental langues vivantes.

Actions de formation continue :

- Concevoir et participer aux stages inscrits au PDF, aux actions de formation en présentiel et dans le cadre de la formation hybride à distance, aux actions de formation initiale ou continue à l'ESPE du département ;
- Elaborer et assurer les animations pédagogiques départementales ;
- Contribuer aux conseils écoles/collèges et aux actions inscrites dans le cadre de la formation et de l'accompagnement des professeurs exerçant en REP+ ;
- Contribuer à l'accueil et la formation des assistants de langue étrangère.

Suivi pédagogique et actions spécifiques :

- Suivre pédagogiquement des assistants de langue étrangère ;
- Observer des séances et assurer l'accompagnement pour les enseignants titulaires ;
- Accompagner des projets de partenariats internationaux (Ecosse, Grand Londres, Delaware).

2 – Compétences et qualités requises :

La spécificité des tâches à accomplir exige que le candidat possède :

- Un CAFIPEMF
- Une connaissance de la politique mise en oeuvre (niveau national, niveau académique, niveau départemental) et des programmes en vigueur ;
- Des qualités d'organisation et de contact nécessaires pour travailler en équipe et avec des partenaires ;
- Des compétences en informatique (bureautique, présentation et élaboration de documents papier ou multimédia, gestion d'un site Internet) ;
- Des qualités relationnelles, des capacités d'écoute, d'analyse et d'initiative ;
- Des capacités de synthèse et aptitudes rédactionnelles.

3 – Situation administrative :

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondé sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La nomination est prononcée pour une année.

L'évaluation fondée sur un rapport d'activités annuel et un entretien professionnel permettra de faire connaître si le conseiller peut être reconduit prioritairement dans le cas d'une évaluation positive.



3

4 – Modalités de candidatures :

Les personnels désireux d'exercer les fonctions précitées devront faire parvenir leur candidature (lettre motivation + curriculum-vitae) à l'Inspecteur de la circonscription dont ils relèvent avant **le 19 juin 2017.**

Celui-ci, après avoir porté son avis sur chacune d'elles, les transmettra au plus tard **le 21 juin 2017** à :

Direction des services départementaux de l'Education nationale
de Seine-et-Marne
DPE/1 - à l'attention de Madame Brigitte MESSAGER
Cité administrative
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN Cedex

Les candidatures appréciées comme étant administrativement recevables au regard du paragraphe ci-dessus seront convoquées à un entretien professionnel **le 27 juin 2017 après-midi.**

Seules les candidatures ayant reçu un avis favorable pourront prétendre à une nomination.
Le départage des candidats s'effectuera en tenant compte du barème du mouvement.

Pour l'Inspectrice d'Académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne
et par délégation
La Secrétaire Générale

Annie FORVEILLE